



RAPPORT DE RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE

Un autre regard sur le handicap psychique, l'inclusivité et la citoyenneté

Janvier 2023

Mot du Président – Patrick Pozo



Depuis 1987, l'Association GRIM s'affirme comme un acteur incontournable de l'insertion sociale des personnes fragilisées psychiquement et/ou physiquement, et a développé des solutions de services d'accompagnement, d'hébergement et de logement sur le département du Rhône.

L'Association GRIM répond aux besoins des personnes en situation de handicap, tout en posant les bases d'une réflexion collective sur les logiques d'une société dite « inclusive ».

Nos objectifs sont notamment de participer à la construction d'une société dans laquelle, les dispositifs et les acteurs existants contribuent à l'élaboration de processus de sociabilisation en s'appuyant notamment sur un réseau pluri-institutionnel (famille, école, entreprise, établissements sociaux et médico-sociaux, EHPAD, etc.), dans le respect des droits et du libre choix de la personne en situation de handicap.

Concomitamment à nos missions en faveur de l'inclusivité du handicap psychique dans la société, notre association assure également des missions de citoyenneté par le biais du développement de compétences expertes dans la gestion des tutelles, des curatelles et des sauvegardes de justice, au titre de la protection des Majeurs.

Conscientes de l'empreinte sociale de nos missions sur les personnes et les territoires sur lesquels nous évoluons, les instances associatives ont décidé de maximiser l'impact de nos activités en les inscrivant dans une démarche plus globale de responsabilité sociétale.

A travers la publication de ce premier rapport de responsabilité sociétale, nous souhaitons mieux rendre compte de nos actions auprès de nos parties prenantes et expliquer la manière dont nous intégrons la responsabilité sociétale comme levier de progrès sociaux, économiques et environnementaux à destination de l'ensemble des parties prenantes de notre écosystème.

Patrick Pozo

Mot de la Directrice Générale – Bénédicte Cézard



La raison d'être de notre association nous pousse depuis sa création à innover sans cesse dans les champs sociaux et à trouver des solutions pour favoriser l'inclusion sociale des personnes vulnérables et/ou fragilisées.

Cette capacité à déconstruire les systèmes de représentation et les préjugés, sources d'exclusion, fait partie intégrante de nos valeurs de respect, solidarité et adaptabilité.

Nous contribuons quotidiennement, grâce à l'ensemble des collaborateurs et des bénévoles de l'Association GRIM, à ouvrir les champs des possibles afin qu'une personne avec un handicap, notamment psychique, trouve sa place dans la société, ait un rôle à jouer, et soit un(e) citoyen(ne) à part entière disposant des mêmes droits inaliénables que tout un chacun.

Nos compétences et solutions tant en termes d'accompagnement, d'hébergement que de protection sont unanimement reconnues par l'ensemble de nos partenaires et financeurs.

Nous cherchons en permanence à innover au niveau de la fluidité des parcours et à apporter des réponses adaptées et individualisées aux besoins des personnes concernées. Nos projets de plateformes, de notification unique, d'habitat inclusif et de case management vont dans cette direction. A l'avenir, l'action collective de l'ensemble de nos partenaires permettra des avancées majeures dans les prestations que nous pourrions proposer pour que toutes et tous puissent trouver l'accompagnement adéquat.

L'année 2022 marque une nouvelle étape dans notre développement avec un basculement naturel de la norme ISO 9001 vers la norme ISO 26000. L'intégration de la responsabilité sociétale dans nos modes de réflexion et de fonctionnement constitue une évolution majeure au service de la maximisation de notre utilité sociale et de notre contribution au développement durable. Cette transition naturelle dans la façon d'appréhender notre responsabilité associative doit permettre, sans nul doute, de renforcer nos savoir-faire et de créer de nouveaux partenariats et offres de services à destination des personnes les plus fragiles.

Bénédicte Cézard



TABLE DES MATIÈRES

ÉDITORIAL DU PRÉSIDENT p2

MOT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE p3

1. PRÉSENTATION DE L'ASSOCIATION ET DE SES MISSIONS

 1.1 NOTRE RAISON D'ÊTRE p5

 1.2 NOS ACTIVITÉS p5

 1.3 NOS TERRITOIRES D'ACTIVITÉS p10

 1.4 NOS INSTANCES DE GOUVERNANCE p11

2. LA RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE AU CŒUR DE NOTRE RAISON D'ÊTRE

 2.1 DE LA NORME ISO 9001 À LA NORME ISO 26000 p12

 2.2 PRINCIPES DIRECTEURS DE LA RSEp13

 2.3 NOTRE FEUILLE DE ROUTE RSE – TRAJECTOIRE 2025p14

3. RECONNAISSANCE DES INTÉRÊTS DES PARTIES PRENANTES

 3.1 PERSONNES CONCERNÉES p16

 3.2 SALARIÉS ET BÉNÉVOLES p19

 3.3 PARTENAIRES p21

 3.4 FINANCEURS p22

4. NOTRE IMPACT SOCIAL ET ÉCONOMIQUE

 4.1 CHANGEMENT DE PARADIGME p23

 4.2 CHIFFRES CLÉS p25

5. NOTRE IMPACT ENVIRONNEMENTAL p27

6. RECONNAISSANCE PAR UN ORGANISME TIERS EXTÉRIEUR DE NOTRE DÉMARCHE RSE p28

REMERCIEMENTS p29

1.1 NOTRE RAISON D'ÊTRE

L'Association GRIM a pour objet de :

- *Faciliter l'insertion sociale de personnes en difficulté – principalement psychique – par l'accompagnement, l'hébergement ou le logement.*
- *Gérer des tutelles, des curatelles et des sauvegardes de justice, au titre de la protection des majeurs.*
- *Ainsi que toutes actions complémentaires permettant de soutenir cet objet.*

L'Association GRIM, s'inscrit dans le secteur de l'économie sociale et solidaire.

Forte de 170 salarié(e)s, elle est gestionnaire de services médico-sociaux et a accompagné sur l'année 2022 près de 2200 personnes avec un handicap psychique.

Elle fonde son action sur une approche du handicap par les droits, ainsi la personne accompagnée est considérée comme un sujet de droit et non comme un objet de soin.

Elle pose comme fondement premier à son action la nécessité d'une meilleure prise en compte des besoins des personnes afin de les aider à s'affirmer, s'épanouir et participer à la vie collective et citoyenne.

Son organisation et son fonctionnement visent à construire les bases d'une société dite « inclusive » en faveur du handicap psychique où les personnes concernées sont des citoyen(ne)s disposant des mêmes droits que tout un chacun.

1.2 NOS ACTIVITÉS

L'association s'articule autour de 2 axes principaux : **l'accompagnement social et médico-social** (rétablissement et habitat inclusif) et **la protection juridique** des personnes fragiles (services tutélaires), en raison d'une situation de handicap ou de l'âge.

SERVICE - HEBERGEMENT

L'association GRIM propose les services d'hébergement suivants :

- La maison « **Les 3 Galets** » située dans le 3^{ème} arrondissement de Lyon propose un hébergement permanent pour 15 personnes et dispose d'une chambre d'hébergement temporaire.

Le foyer accueille des personnes :

- En situation de handicap psychique stabilisé
- Agées de 20 à 60 ans
- Bénéficiant d'un suivi psychiatrique
- Aptés à s'inscrire dans une vie collective
- Orientées par la **Commission des Droits** et de l'**Autonomie des Personnes Handicapées** (CDAPH).

LES 3 GALETS



Pour faciliter la prise en charge psychiatrique, le foyer s'adresse prioritairement à des personnes qui dépendent du **centre hospitalier de St Jean de Dieu**.

• La maison « **La Pierre d'Orée** » située à l'Arbresle propose un hébergement permanent pour 15 personnes et dispose d'une chambre d'hébergement temporaire.

Le foyer accueil des personnes :

- En situation de handicap psychique stabilisé
- Agées de 20 à 60 ans
- Bénéficiant d'un suivi psychiatrique
- Aptes à s'inscrire dans une vie collective
- Orientées par la **Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH)**.

LA PIERRE D'ORÉE



Pour faciliter la prise en charge psychiatrique, le foyer s'adresse prioritairement à des personnes qui dépendent du **secteur hospitalier de St Cyr au Mont d'Or**.

• La maison « **Le Petit Caillou** » située dans le 1er arrondissement de Lyon propose un hébergement permanent pour 16 personnes.

Le foyer accueil des personnes :

- En situation de handicap psychique stabilisé
- Agées de 20 à 60 ans
- Bénéficiant d'un suivi psychiatrique
- Aptes à s'inscrire dans une vie collective
- Orientées par la **Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH)**.

LE PETIT CAILLOU



Pour faciliter la prise en charge psychiatrique, le Foyer s'adresse prioritairement à des personnes qui dépendent du **pôle Ouest du secteur hospitalier du Vinatier**.

SERVICE - DOMICILES INCLUSIFS



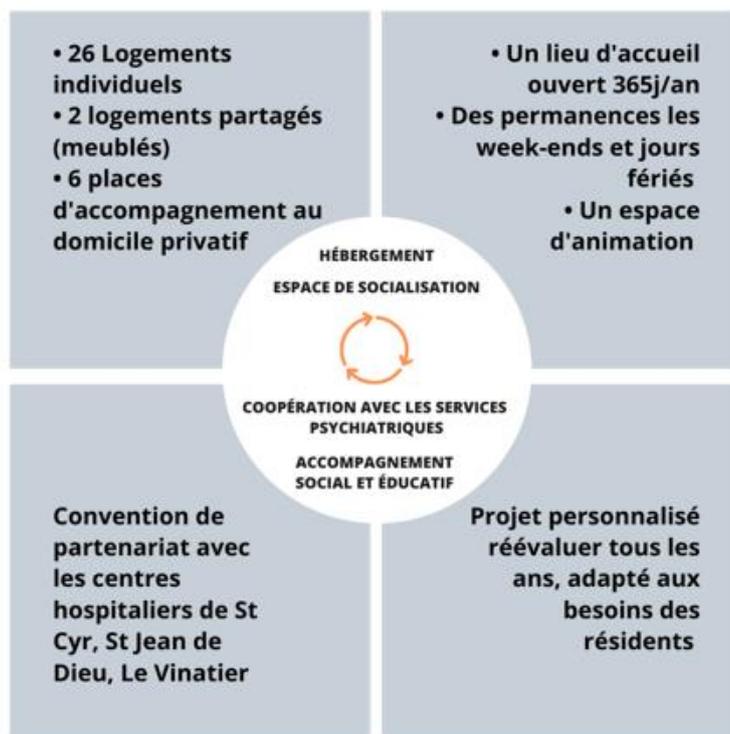
Le **Domicile Inclusif / Service Logement** est une structure d'hébergement disposant d'un lieu d'accueil ouvert, à destination de personnes âgées de 20 à 69 ans en situation de handicap psychique stabilisé. Celles-ci sont orientées par la **Maison Départementale et Métropolitaine des Personnes Handicapées (MDMPH)** et bénéficient d'un suivi psychiatrique. Le service a accueilli en 2022 près de 39 bénéficiaires.

Les ambitions de l'association en matière de domiciles inclusifs sont de :

- **Soutenir** des personnes en difficulté psychique dans leur projet d'accès à un logement en milieu ordinaire de vie.
- **Proposer un dispositif de soutien** ainsi qu'un accompagnement personnalisé par le biais d'un appartement individuel ou collectif.

Le service est un **dispositif de transition**. Il propose un parcours d'une durée limitée dans le temps.

Le service s'engage à veiller sur l'équilibre physique et psychique des bénéficiaires durant toute la durée de leur parcours d'insertion



SERVICE ACCOMPAGNEMENT



Le service **Accompagnement** permet une prise en charge de personnes, sans distinction de handicap, orientées par la **Maison Départementale et Métropolitaine des Personnes Handicapées (MDMPH)** vers notre service.

- **Le SAVS** (Service d'Accompagnement à la Vie Sociale) accompagne 205 personnes en situation de handicap psychique.

- **Le SAMSAH** (Service d'Accompagnement Médico-Social pour personne en Situation de Handicap) accompagne 50 personnes sans distinction de handicap dans leur insertion sociale et professionnelle à leur domicile.



L'Administratif

L'Autonomie

L'Inclusion

La Vie Professionnelle

La Vie Sociale

Le Logement

La Vie Quotidienne

SERVICE - MESURE DE PROTECTION POUR MAJEURS

L'Association GRIM est mandatée par les tribunaux de Lyon, Villefranche et Villeurbanne pour assurer des missions de gestion des tutelles (maximum durant 5 ans), des curatelles (maximum durant 5 ans) et des sauvegardes de justice, au titre de la protection des Majeurs.

Le **service de protection pour majeurs** assure chaque année la protection de près de **1 640 personnes** cumulées sur les différentes mesures.

Les protections engagées sont régies par les principes suivants :

- **Nécessité** : uniquement en raison d'une altération des facultés mentales de nature à empêcher l'expression de la volonté.

- **Proportionnalité** : mesure ajustée aux besoins et à la situation.

- **Subsidiarité** : uniquement si aucune autre protection n'existe.



Les mesures judiciaires de protection des majeurs exercées par l'Association GRIM génèrent par an près de **1 M€ de gains socio-économiques pour la collectivité.**

BAUX GLISSANT ET ACCOMPAGNEMENT SOCIAL LIÉ AU LOGEMENT

L'Association GRIM propose un service de Baux glissants et d'Accompagnement Social Lié au Logement (ASLL).

Les axes prioritaires de l'accompagnement proposé portent sur les points suivants : soutien dans l'accès au logement, gestion du budget et de l'administratif, appropriation du logement, connaissance de l'environnement de proximité et des lieux ressources, maintien du parcours de soin et accès à la vie sociale.



SOUTIEN AUX TUTEURS FAMILIAUX

L'Association GRIM assure des services d'informations et de soutien aux tuteurs familiaux (ISTF) et répond aux questions des familles de manière individualisée et confidentielle sur les différentes mesures de protection juridique (démarches à suivre, missions, obligations...).

-

L'association informe et soutient les familles tout au long de l'exercice de la mesure de protection pour qu'elles puissent répondre aux obligations légales qui leur incombent (inventaire du patrimoine, compte rendu de gestion, requête...).

Ces services gratuits sont ouverts à toutes et tous sont financés par l'Etat.



« Les familles assurent aujourd'hui la moitié des mesures de protection juridique dans l'intérêt d'un proche. Pour exercer ces mesures, il est nécessaire que les familles bénéficient d'une information régulière et soient soutenues en amont et tout au long de l'exercice de la mesure de protection »

POINT CONSEIL BUDGET



Le « point conseil budget » est un programme déployé par le Ministère des Solidarités en partenariat avec le Ministère de l'Economie et des Finances afin de prévenir les situations de surendettement et de « malendettement » par un accompagnement personnalisé. En tant que **structure labellisée**, l'Association GRIM a la charge de repérer les situations de fragilité budgétaire, de mettre en place un accueil non stigmatisant, de réaliser un diagnostic complet de la situation et d'offrir un conseil ou une orientation personnalisée, gratuite et confidentielle.

L'HABITAT INCLUSIF

En répondant à l'appel à projet de la Métropole sur l'aide à la vie partagée l'Association GRIM a souhaité étendre les prestations proposées pour permettre un accompagnement vers une plus grande autonomie par le biais du logement.

Nous allons ouvrir prochainement, sur le territoire de Décines, 14 logements inclusifs où l'objectif sera de pouvoir définir une charte de vie sociale et partagée et de permettre l'inclusion des personnes bénéficiant de ce dispositif.



UN RAYONNEMENT SUR LES TERRITOIRES DU RHÔNE ET DE LA MÉTROPOLE LYONNAISE



Depuis 1987, l'Association GRIM déploie ses activités sur les territoires du Rhône et notamment dans la Métropole Lyonnaise.

Acteur incontournable du Département, l'association tend aujourd'hui à poursuivre son développement territorial et à développer de nouvelles offres de services notamment en faveur de la prise en charge du spectre autistique.



1.4 NOS INSTANCES DE GOUVERNANCE

L'Association GRIM a été fondée en 1987. Elle dispose d'une **gouvernance associative** qui compte plusieurs instances : le Conseil d'Administration, le Bureau et le Comité exécutif de Direction.

L'Association GRIM dispose d'un Conseil d'Administration composé de 26 membres dont des représentant(e)s des personnes concernées, des personnes physiques et des personnes morales. Le Bureau est quant à lui composé de 9 membres.

Depuis l'année 2016, l'association a fait le choix d'ouvrir son Conseil d'Administration à des représentant(e)s des personnes concernées avec la présence en son sein du Président du Conseil de la Vie Sociale (CVS) et de la Présidente Du Groupe d'Entraide Mutuelle l'Arbre à Palabres.

La représentativité des personnes concernées au sein du Conseil d'Administration s'est également renforcée au fil du temps avec les arrivées respectives de Mme Janin (Vice-présidente du CA) en 2018 et de M. Walter (membre du CA) en 2021.

Cette évolution structurelle de notre gouvernance associative constitue une force majeure dans l'accompagnement à la citoyenneté des personnes concernées et dans le développement de leur pouvoir d'agir. C'est pour cette raison que l'association a inscrit dans ses statuts en 2021 que le poste de vice-président du Conseil d'Administration était prioritairement exercé par un(e) représentant(e) des personnes concernées.

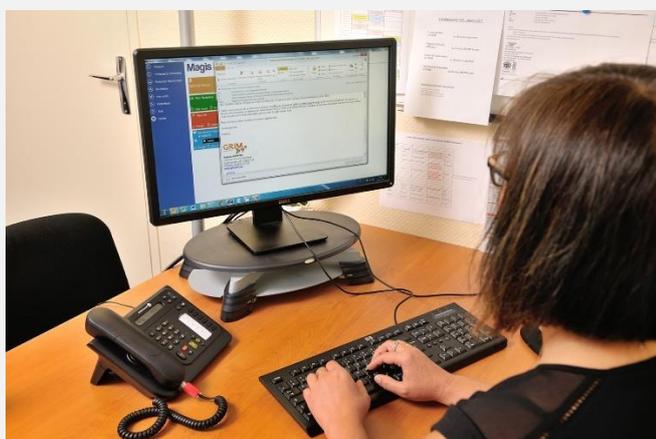


2.1 DE LA NORME ISO 9001 À LA NORME ISO 26000

Un basculement naturel vers la responsabilité sociétale dans le prolongement de notre certification qualité

L'Association GRIM est certifiée ISO 9001-V2015 pour son management de la qualité depuis 2009.

Au cours de ces 10 dernières années, cette démarche qualité d'excellence a permis à l'association de mieux se structurer et de renforcer l'impact de ses décisions d'un point de vue fonctionnel et opérationnel.



L'année 2022 marque une nouvelle étape dans notre développement en faveur de la qualité avec un basculement progressif de la norme ISO 9001 vers la norme ISO 26000.

A travers cette démarche qualité plus globale, notre ambition est de renforcer notre capacité à mieux prendre en compte les intérêts et attentes de nos parties prenantes et d'apporter des réponses pérennes sur les enjeux sociaux, sociétaux, économiques et environnementaux en lien avec notre écosystème.

L'intégration de la responsabilité sociétale dans nos modes de réflexion et de fonctionnement constitue en soi une avancée majeure au service de la qualité de nos prestations, de la maximisation de notre utilité sociale et de notre contribution au développement durable.

En adoptant les lignes directrices de la norme ISO 26000-2010 déjà intrinsèquement présentes pour partie dans sa raison d'être, l'Association GRIM renforce sa dimension qualité et s'inscrit dans une dynamique de changement moderne et éthique en phase avec les enjeux portés par la responsabilité sociétale d'aujourd'hui et de demain.

La norme ISO 26000 - 2010

La norme ISO 26000 est une norme internationale qui propose aux organisations des lignes directrices relatives à la responsabilité sociétale.

La responsabilité sociétale s'entend comme la responsabilité d'une organisation vis-à-vis des impacts de ses décisions et de ses activités sur la société et sur l'environnement.

Elle se traduit par un comportement éthique et transparent dans le but de :

- Répondre aux intérêts et attentes des parties prenantes
- Garantir une redevabilité des décisions et activités de l'association auprès de la société
- Contribuer au développement durable
- Respecter les lois en vigueur ainsi que les normes internationales de comportement

La responsabilité sociétale d'une organisation s'inscrit dans un management intégré, elle est mise en œuvre et pilotée auprès des parties prenantes selon une démarche d'amélioration continue.

Ainsi, c'est au travers du prisme des domaines suivants : gouvernance, loyauté des pratiques, respect des Droits de l'Homme, environnement, relations et conditions de travail, questions relatives aux personnes accompagnées, ancrage territorial que l'Association GRIM déploie désormais ses missions et ses objectifs.

Respect des principes directeurs de la responsabilité sociale :

Outre les valeurs associatives de respect, solidarité et adaptabilité, l'Association GRIM fonde également son comportement sur le respect des principes de la responsabilité sociale dans le cadre du déploiement de ses activités.

Ainsi, les instances de gouvernance s'interrogent spécifiquement sur la cohérence et la nature juste de leurs actions (et impacts) sur leur écosystème notamment au regard du respect des 7 grands principes suivants :



Redevabilité

L'association est comptable de ses décisions et activités envers ceux qui en sont affectés, ainsi qu'envers la société en général. En conséquence, chaque nouveau projet initié au sein de l'association est désormais analysé au prisme des impacts générés (externalités positives ou négatives) sur la société, l'environnement et l'économie.

Ce principe de redevabilité est également l'essence même de ce qui constitue la base du contrat de confiance que nous passons avec nos financeurs, partenaires, salariés et les personnes concernées par nos services.

Transparence

L'association s'inscrit dans une démarche de transparence en rendant compte systématiquement de ses décisions et actions auprès de ses principales parties prenantes (personnes concernées, financeurs, partenaires, salariés, etc.).

De nombreuses informations sont ainsi régulièrement portées à la connaissance de celles-ci notamment dans le cadre du rapport annuel de l'assemblée générale publié par l'association.

Les instances de gouvernance et les organismes tiers indépendants sollicités dans le cadre d'évaluation ou certification sont notamment les garants de cette transparence.

Avec la publication de ce premier rapport RSE, l'Association GRIM souhaite élargir ce principe de transparence aux informations extra-financières.

Comportement éthique

L'Association GRIM accorde la plus grande importance à la question de l'éthique notamment du fait qu'elle assure la protection de personnes vulnérables.

La déontologie propre au métier de Mandataire Judiciaire à la Protection des Majeurs énonce les valeurs et les règles de conduite que la profession s'attache à promouvoir et qui doivent être respectées par l'ensemble des professionnels.

Celles-ci couvrent notamment le strict respect des lois, réglementations et recommandations des organisations internationales applicables, la lutte contre la corruption, la prévention des situations de conflit d'intérêts et le devoir de confidentialité dans l'usage des données.

L'Association GRIM applique également les principes de la **Charte de bonnes pratiques professionnelles de l'Union des Tutelles Rhône-Alpes (UTRA PJM)** : gestion désintéressée des administrateurs / Transparence de l'organisation / Protection des biens dans l'intérêt exclusif de la personne protégée / Droit aux comptes bancaires individuels / Rigueur dans la gestion / Information et confidentialité / Contrôles internes organisés / Contrôles externes facilités / Certification démarche qualité.

En complément, l'Association GRIM s'appuie, en outre, sur les pratiques éthiques développées au sein des couleurs de l'accompagnement.



Respect du principe de légalité

L'Association GRIM est régie par des exigences réglementaires très strictes inhérentes aux activités exercées (Mandataire Judiciaire à la Protection des Majeurs, établissement médico-social).

Ainsi, par arrêté préfectoral, le service MJPM est agréé à exercer des mesures de protection au titre du mandat spécial auquel il peut être recouru dans le cadre de la sauvegarde de justice, de la curatelle, de la tutelle, dans le ressort des tribunaux de Lyon, Villeurbanne et Villefranche sur Saône.

L'Agence Régionale de la Santé, Le conseil Départemental du Rhône, la Métropole de Lyon et la DREETS veillent également au respect des dispositions légales afférentes aux établissements médico-sociaux.

Ce principe de légalité constitue le socle du fonctionnement de l'association.

Respect des Droits de l'Homme

L'Association GRIM est très soucieuse du respect des droits de l'Homme et reconnaît à la fois leur importance et leur universalité.

Ainsi, elle accorde la plus grande importance aux droits humains dont dispose chaque personne concernée et veille à favoriser son autonomie (quand cela est possible) et à l'encourager à exercer ses droits de citoyen(ne) dans la Cité.

Respect des intérêts des parties prenantes

L'Association GRIM a réalisé une cartographie de ses parties prenantes et un test de matérialité afin de mieux reconnaître et prendre en compte les intérêts et attentes de celles-ci.

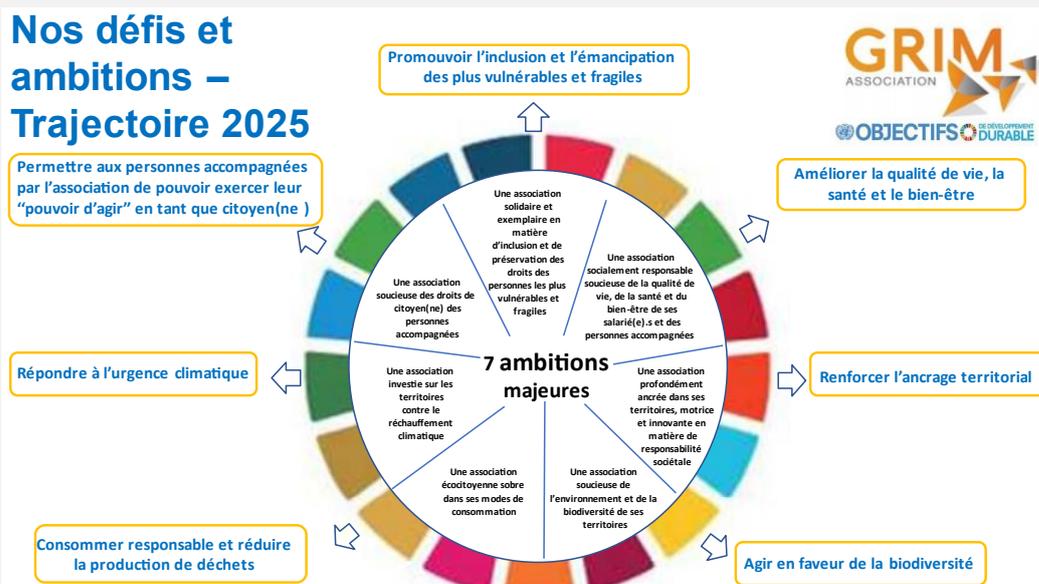
Une feuille de route a été spécifiquement élaborée afin de mieux répondre aux attentes dites prioritaires des parties prenantes de l'association.

Ce travail est présenté dans la partie 2.3 de ce rapport.

Prise en compte des normes internationales de comportement

Bien que l'association exerce son activité exclusivement sur le département du Rhône, et la Métropole Lyonnaise, elle s'assure néanmoins que les normes internationales de comportement soient bien prises en compte tout en respectant le principe de légalité.

Trajectoire 2025



L'Association GRIM a défini une trajectoire RSE pour la période 2022 à 2025.

Celle-ci comprend 7 grands axes de développement :

- Promouvoir l'inclusion et l'émancipation des plus vulnérables et fragiles
- Permettre aux personnes accompagnées par l'association de pouvoir exercer leur "pouvoir d'agir" en tant que citoyen(ne)
- Améliorer la qualité de vie, la santé et le bien-être
- Répondre à l'urgence climatique
- Renforcer l'ancrage territorial
- Consommer responsable et réduire la production de déchets
- Agir en faveur de la biodiversité

Cette feuille de route a donné lieu à la rédaction d'un plan d'actions et l'identification d'indicateurs de suivi et de performance.

Il est important de noter que la feuille de route « Trajectoire 2025 » permet de contribuer efficacement aux principes du **Global Compact** et à l'atteinte de nombreux **Objectifs de Développement Durable (ODD) des Nations Unies**.

3 RECONNAISSANCE DES INTÉRÊTS DES PARTIES PRENANTES

Conformément aux principes directeurs de la norme ISO 26000, l'Association GRIM a identifié les principales parties prenantes de son écosystème et prend en compte leurs intérêts et attentes dans le cadre du déploiement de ses activités.

3.1 SALARIÉ(E)S

Une association socialement responsable soucieuse de la qualité de vie au travail, de la santé et du bien-être de ses salarié(e)s et des bénévoles intervenants.

Le dialogue social comme levier de progrès



Le dialogue social au sein de l'association constitue la pierre angulaire de la cohésion sociale associative et un levier essentiel d'accompagnement de l'organisation dans un environnement réglementaire et normatif en perpétuelle évolution.

Les instances dirigeantes portent une attention accrue à la qualité du dialogue social engagé auprès des instances représentatives du personnel et s'assurent du respect de l'exercice du droit d'expression des salarié(e)s à travers la mise en œuvre de groupes d'expression.

Depuis le 14/03/2019, un comité social et économique (CSE) issu des ordonnances Macron du 22 septembre 2017 a été créé. Cette nouvelle instance centralise les prérogatives des représentants du personnel actuels, du CE (comité d'entreprise) et du CSSCT (commission santé, de sécurité et des conditions de travail). Il s'impose dès lors comme un véritable pivot du dialogue social au sein de l'association.

Le CSE se doit de garantir des conditions de travail qui protègent la santé et la sécurité des salariés. De la même manière que la Commission santé Sécurité et Conditions de Travail (CSSCT), le CSE procède à l'analyse des risques professionnels, veille à faciliter l'accès des femmes à l'emploi et à répondre aux questions posées par la maternité, l'adoption et l'aménagement de postes de travail pour personnes handicapées.

Le CSE est également en charge des situations relatives aux maladies professionnelles et au harcèlement moral. Les domaines dans lesquels les partenaires sociaux proposent d'agir sont l'embauche, la formation, la promotion professionnelle, la qualification, la classification, les conditions de travail, la rémunération effective, l'articulation entre l'activité professionnelle et la vie privée.

Égalité professionnelle entre les femmes et les hommes

Au 1er mars 2022, l'Association GRIM a obtenu un score de 94/100 à la note globale de l'Index de l'égalité femmes-hommes mettant ainsi en avant l'exemplarité de la politique associative en faveur de l'égalité salariale entre les femmes et les hommes. Cette note est l'agrégation de 4 indicateurs : écart de rémunération femmes-hommes, écart de répartition des augmentations individuelles, nombre de salariées augmentées à leur retour de congé de maternité, parité parmi les 10 plus hautes rémunérations.



Développement des compétences des salarié(e)s

L'Association GRIM promeut une politique des ressources humaines qui valorise les personnes et encourage pour cela une ingénierie formation tournée vers la montée en compétences des salarié(e)s.

Celle-ci se matérialise notamment par des actions de formation qualifiantes et certifiantes orientées notamment sur :

- Les champs d'action du métier de mandataire judiciaire de la protection des majeurs
- La gestion de crise et à la communication verbale non violente afin de prévenir les tensions physiques et verbales
- L'accompagnement psychologique du spectre autistique
- La prise en charge de la maladie psychique
- Les formations de maître(sse) de maison ou de surveillant(e) de nuit
- Les évolutions du secteur du médico-social



Qualité de vie au travail et prévention des risques psychosociaux

L'association est très soucieuse d'apporter des réponses efficaces pour améliorer la qualité de vie au travail des salarié(e)s et prévenir la survenue de risques psychosociaux notamment ceux en lien avec des injonctions contradictoires et/ou inhérents à une charge mentale importante délétère pour la santé physique, mentale et sociale des salarié(e)s.

Outre la mise en place d'actions de formation destinées à détecter les signaux faibles de mal être au travail, l'association a engagé une démarche de prévention des situations à haut indice d'émergence de risques psycho-sociaux.

Afin de favoriser l'échange de pratiques pour faire face collectivement aux situations « paradoxales » ou difficiles, il a été mis en place une commission sociale, véritable espace de discussion sur le travail, dans laquelle il est possible, pour les salarié(e)s, de venir discuter des cas problématiques.

L'association a aussi mis en place pour l'ensemble de ses services un processus d'analyse des pratiques pour pouvoir améliorer la qualité des réponses apportées dans le cadre de l'accompagnement et aider les salarié(e)s à développer leurs compétences par rapport à des marqueurs métiers.

Enfin l'association développe, dans le cadre de ses projets expérimentaux, la cellule CARE pour les situations complexes. Mêlant l'intervention de Case manager et l'éclairage d'un psychologue pour prévenir les risques et accompagner les personnes concernées dans leur parcours.

Plus d'infos :

<https://institut-isbl.fr/ess-et-innovation-manageriale-lexperience-de-lassociation-grim-elaboration-collective-de-la-decision-pour-prevenir-la-souffrance-au-travail>

Bien-être au travail

Une enquête sur les conditions de travail a mis en exergue les points positifs suivants :

- 83% des salarié(e)s jugent leurs conditions de travail (très) satisfaisantes
- 96% des salarié(e)s jugent leurs relations avec leurs collègues (très) bonnes
- 95% des salarié(e)s considèrent recevoir du soutien de la part de leur hiérarchie et collègues en cas de difficultés
- 95% des salarié(e) ont le sentiment de réaliser un travail utile

L'association GRIM prend également en compte certains signaux faibles émis par les salarié(e)s et notamment :

- Le sentiment d'insécurité dans l'exercice du travail (71%)
- La perception de stress au travail (60%).

Ces points d'alerte ont donné lieu à un plan d'actions intégrant notamment le déploiement de formations sur la gestion de crise et la communication verbale non violente afin de prévenir les tensions physiques et verbales dans les interactions avec les usagers.



Il est à noter que pour promouvoir un équilibre vie privée / vie professionnelle, l'association a conclu un accord d'entreprise sur le télétravail et reste également vigilante sur l'application du droit à la déconnexion.

Non-discrimination

Dans le respect de l'article L.1132-1 du Code du Travail qui prévoit que « *Tout salarié, tout candidat à un emploi, un stage ou une période de formation en entreprise est protégé par la loi contre les discriminations à l'embauche et au travail* », l'association GRIM veille à garantir qu'aucune forme de discrimination ne vienne rompre ce principe de traitement.

Ainsi, l'association lutte contre toutes les formes de discrimination et notamment celles liées à :

- L'origine
- Le sexe
- Les mœurs
- L'orientation
- L'identité sexuelle
- L'âge
- La situation de famille
- La grossesse
- Les caractéristiques génétiques
- L'appartenance ou la non-appartenance, vraie ou supposée, à une ethnie, une nation ou une race
- Les opinions politiques
- Les activités syndicales ou mutualistes
- Les convictions religieuses
- L'apparence physique
- Le nom de famille
- Le lieu de résidence
- L'état de santé
- Le handicap

Politique inclusive en faveur du handicap

Conformément aux dispositions prévues dans la loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018 « pour la liberté de choisir son avenir professionnel » portant sur l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés (OETH), l'Association GRIM promeut une politique volontariste en faveur de l'inclusion des personnes disposant d'une reconnaissance en qualité de travailleur handicapé (RQTH).

Cette politique se matérialise par un taux d'emploi de personnes disposant d'une RQTH qui est bien au-delà de l'obligation légale de 6% de l'effectif total de l'association.

Un accompagnement individualisé

Dans le cadre de l'exercice de ses missions d'accompagnement, de protection des majeurs et d'hébergement, l'Association GRIM place **la personne accompagnée et son projet de vie** au centre de toutes ses actions et réflexions.



Un droit d'expression renforcé et un dialogue de qualité



Afin de mieux prendre en compte les intérêts et attentes des personnes accompagnées ainsi que des différentes personnes interagissant avec elles (familles, personnels de santé, professionnels sociaux, etc.), l'Association GRIM s'appuie sur différentes instances d'expression :

- Le groupe d'expression «participation et protection de la personne» à destination des personnes majeures protégées juridiquement par l'association.
- Le Conseil de la Vie Sociale (CVS) destiné à favoriser la participation des usagers au fonctionnement des établissements médico-sociaux.

→ Groupes d'expression dans le cadre du service de protection des majeurs et Service d'accompagnement à la vie sociale

Le groupe d'expression se réunit 2 fois par an dans chaque service avec des représentants des services mandataires à la protection juridique des majeurs. Un membre du Conseil d'administration de l'association peut également se joindre au groupe de façon ponctuelle.

Un ou plusieurs thèmes sont abordés sur le fonctionnement du service et l'activité.

Le majeur protégé exprime sa volonté de participer à ces réunions dans le cadre du Document Individuel de Protection du Majeur (DIPM).

→ Conseil de la vie sociale

Le conseil de la vie sociale, institué par la loi du 2 mars 2002 à l'article L311-6 du code de l'action sociale et des familles, est une instance consultative qui vise à associer les usagers au fonctionnement des établissements sociaux et médico-sociaux et complété par le décret n° 2022-688 du 25 avril 2022 portant modification du conseil de la vie sociale et autres formes de participation

Il rend des avis et peut faire des propositions sur toute question intéressant le fonctionnement de l'établissement ou du service, notamment sur :

- L'organisation intérieure et la vie quotidienne
- Les activités, l'animation socio-culturelle et les services thérapeutiques
- Les projets de travaux et d'équipement
- La nature et le prix des services rendus
- L'affectation des locaux collectifs
- L'animation de la vie institutionnelle et les mesures prises pour favoriser les relations entre les participants
- Les modifications substantielles touchant aux conditions de prises en charge

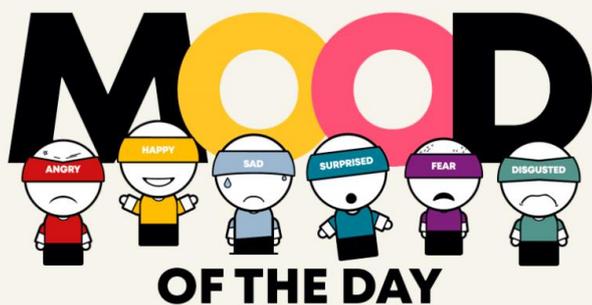
Une visibilité du handicap psychique dans la Cité grâce à la culture et les arts

"Un de ces artistes est handicapé psychique...Et Alors! "
Archives départementale. Expo 2022

Organisée grâce au soutien de la Fondation Vincent Verry, de l'UNAFAM et du Psychodon, au sein de l'union d'associations « Les Couleurs de l'Accompagnement », l'exposition propose des œuvres de professionnels et de personnes accompagnées par différentes structures du médico-social.

Des artistes comme EFIX, Tardi, Nicolas Tabary, CAZA et bien d'autres ont répondu bénévolement à la sollicitation de l'association en mettant à disposition leur créativité et leur hardiesse sur un sujet pourtant difficile et qui peut parfois déranger.

Par ailleurs, des personnes directement concernées par des troubles psychiques ont également collaboré en confiant leurs œuvres. Elles ont rejoint ce mouvement en signe de solidarité envers tous ceux qui souffrent de ce regard public qui peut être compatissant certes mais pesant au quotidien.



La complémentarité des œuvres présentées manifeste ainsi très directement la volonté des « Couleurs de l'Accompagnement » de déstigmatiser ce handicap psychique trop souvent galvaudé, alors que, selon l'OMS, 1 personne sur 4 est (ou sera) touchée par une maladie psychique au moins une fois dans sa vie.

Cette manifestation rejoint directement les actions en matière de santé et de solidarité conduites, dans le cadre de leurs compétences respectives, par le Département du Rhône et la Métropole de Lyon.

Bien être des personnes accompagnées grâce à la mise à disposition d'un espace snoezelen mobile

Dans le cadre de ses activités de SAMSAH (Service d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés) auprès de 50 adultes en situation de handicap psychique, l'Association GRIM s'est donnée comme ambition de mettre en place un espace Snoezelen mobile pour intervenir au domicile des personnes accompagnées au quotidien.

L'objectif de cet espace est de proposer au domicile des bénéficiaires (personnes pour lesquelles la relaxation est indiquée) une activité vécue dans un espace spécialement aménagé, éclairé d'une lumière tamisée, bercé d'une musique douce, un espace dont le but est de recréer une ambiance agréable.

Conçue sur des principes de stimulation et d'éveil des sens (l'ouïe, l'odorat, la vue, le goût et le toucher), cette méthode est propice à la relaxation, au relâchement et à la réduction des tensions physiques et mentales permettant un cheminement progressif vers un mieux-être.

L'association GRIM ambitionne également en fonction des donations collectées dans le cadre du dispositif "Agir pour la santé mentale" lancé par Psychodon, avec le soutien de la Fondation Sisley-d'Ornano, de mettre en place un espace Snoezelen dans ses locaux pour permettre à l'ensemble des bénéficiaires se rendant sur le site aménagé d'en profiter.



3.3 PARTENAIRES

Couleurs de l'Accompagnement

L'association GRIM a signé un protocole d'accord avec 10 autres associations du secteur dans le but suivant :

- Unir leurs efforts afin de proposer aux personnes handicapées psychiques des "plateformes territoriales de coopération" en vue de fluidifier et améliorer leurs parcours de vie,
- Mutualiser les moyens afin de se donner des marges de manœuvre permettant l'expérimentation de nouveaux services, au profit des personnes handicapées.

Cette union d'associations se réunit sous la bannière : "Couleurs de l'Accompagnement".

En outre, l'association GRIM prend également part aux travaux de la Coordination 69 soins psychiques et réinsertion qui œuvre pour la maîtrise de l'itinéraire des personnes dans leur accès à l'hébergement, l'intégration sociale, l'insertion par l'activité professionnelle et l'accès aux soins.

L'association GRIM participe au collectif Handicap 69 qui regroupe 37 associations qui accompagnent des personnes en situation de handicap dans le Rhône et la Métropole de Lyon.

L'association GRIM a intégré le bureau des communauté 360 afin de poursuivre son travail dans le cadre de la coordination de parcours des personnes concernées.

L'association GRIM est membre de l'Union Tutelles Rhône-Alpes (UTRA), instance de réflexion, de promotion, d'entraide et de représentation des associations et services tutélaires auprès des instances régionales.

L'association GRIM est membre du Conseil d'administration la FNAT depuis 2022.

L'association GRIM est également membre actif du PTSM du Rhône.

Très investie sur ses territoires d'activités, l'Association GRIM apparaît comme tisseuse de liens au service de l'innovation sociale et du soin.

Collectif Handicap 69



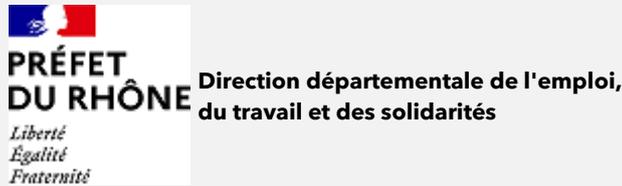
Les Couleurs de l'Accompagnement



3.4 FINANCEURS

L'association GRIM entretient des relations de confiance avec **5 financeurs** :

- La DREETS pour les services de protection juridique et le Point conseil Budget
- La Métropole pour le financement des Maisons du GRIM des Trois Galets, du Petit Caillou et du service Domiciles inclusifs pour lequel un CPOM a été mis en place depuis 2016 (en cours de renouvellement) ainsi que pour l'Habitat inclusif (Aide à la Vie Partagée).
- Le Département du Rhône pour les SAVS, la Maison du GRIM La Pierre d'Orée et le SAMSAH ; le CPOM a été signé depuis 2009 (également en cours de renouvellement) ainsi que les services Baux Glissants et ASLL.
- L'ARS pour le SAMSAH : un CPOM doit être signé en 2023.
- La DDETS pour le service de soutien aux tuteurs familiaux



L'Association GRIM se caractérise par la création d'une forte valeur socio-économique en lien avec l'utilité sociale associée à ses différentes activités. C'est cette valeur socio-économique générée qu'il convient de porter à la connaissance de nos financeurs mais également de l'ensemble de nos parties prenantes afin qu'ils puissent mieux évaluer le retour sur investissement des subventions perçues par l'association.

4.1 CHANGEMENT DE PARADIGME

Mesure d'impact et retour social sur investissement, une clé de lecture indispensable dans la compréhension du financement associatif

La méconnaissance relative des institutions à but non lucratif, dont celui des associations gestionnaires du secteur médico-social, et plus particulièrement celui du secteur du handicap, ouvre le champ à des représentations faussées, notamment sur le poids pour la collectivité nationale, de leur financement.

Les associations sont souvent regardées sous le seul prisme des subventions publiques qui leurs sont versées (coût pour la collectivité et accroissement de la dette) et plus rarement sous le prisme de l'investissement social (gain pour la collectivité et retour sur investissement). Le risque de ce regard biaisé est de considérer l'association gestionnaire comme un seul inducteur de coûts dans une logique de « toujours plus ».

Le champ du handicap est porté quasi exclusivement par plus de 30 000 associations qui représentent 90 % des structures existantes (établissements et services). Le secteur du handicap échappe aux lois du marché et au code des marchés publics (concurrence par les prix). Il existe cependant une procédure dite « d'appel à projet » (AAP) qui n'entre pas dans le champ strict de la commande publique mais qui organise une concurrence entre les acteurs.

Le secteur du handicap est en quasi-totalité financé par des fonds publics par le biais d'arrêtés de tarification dans lesquels sont fixés les ressources (budgets) allouées par les autorités de tarification (financeurs et tutelles).

Il comprend de nombreux financeurs, décideurs publics et modes de tarification qui tend à une certaine complexité rendant difficile une évaluation consolidée des actions mises en œuvre.

De manière générale et dans un raccourci rapide, les budgets des établissements sociaux et médico-sociaux s'analysent comme une dépense obligatoire pour la collectivité qui résulte d'une créance sur l'État de la personne qui relève de l'aide sociale.

Le financement des associations gestionnaires du secteur relève du système de la tarification (prix de journée ou budget global) dans une logique de « reconduction » des budgets alloués.

La logique de l'évaluation étant très peu développée, l'allocation de ressource n'est pas subordonnée à une condition d'efficacité (rapport entre les budgets alloués et la qualité finale) mais relève plutôt d'une logique de reconduction. La notion de « résultat social » étant encore balbutiante, le risque est de considérer l'association gestionnaire uniquement comme consommateur de budget. Un autre biais de représentation serait de réduire l'association gestionnaire à un consommateur de subventions publiques au détriment de son expertise d'ingénierie sociale profitable à la collectivité nationale.

Une évolution du dialogue de gestion semble nécessaire pour organiser le passage d'une logique budgétaire (dépenses budgétaires) vers une logique économique de l'investissement social et du retour sur investissement (valeur d'utilité sociale et impact social) d'autant plus que dans le secteur du handicap où la demande n'est pas solvable et où l'offre est contingentée, les lois du marché ne peuvent pas être mises en œuvre.

Les subventions tendent à devenir minoritaires dans le financement public des associations (hors champ du handicap). La personne publique privilégie la commande publique, en particulier le recours à des procédures d'appel d'offres permettant une analyse plus globale des actions mises en œuvre par les prestataires au-delà du critère unique du « meilleur coût ou de la moindre dépense ».

Il est donc indispensable de disposer à terme d'une mesure d'impact économique et social des actions mises en œuvre. L'objectif étant de rendre compte à la collectivité nationale de l'efficacité de l'action au-delà de la justification de l'exécution des budgets.

L'approche socio-économique au prisme de la responsabilité sociétale

En contexte de finances publiques contraintes, l'optimisation des arbitrages d'allocations de ressources par la puissance publique (aide à la décision) peut s'appuyer utilement sur l'évaluation socio-économique. L'analyse coûts-bénéfices qui n'est pas exclusivement financière permet de déterminer si une politique sociale est créatrice de valeur permettant ainsi d'allouer les ressources de façon équitable et optimale.



Dans une logique plus globale de RSE, l'Association GRIM s'inscrit dans l'objectif de mesurer les effets de son action d'accompagnement des personnes en situation de handicap en prenant en compte les interactions entre toutes les dimensions de l'accompagnement par les parties prenantes.

Dans le secteur de « l'économie du handicap » les outils permettant de mesurer les effets d'un accompagnement médico-social dans sa globalité (impact social-économique et retour sur investissement) n'existent pas ou sont encore balbutiants. Dans le cadre complexe d'un accompagnement des personnes vulnérables dans une logique de société inclusive (ouverture sur le droit commun, partenariats, etc...) nous pensons indispensable cette approche pour renforcer la cohérence sur le long terme lors de l'engagement de la dépense publique.

Devant cette insuffisance d'outils, en s'appuyant sur une récente étude du cabinet Citizing de septembre 2020 intitulée « Protection juridique de majeurs : Et si ça n'existait pas ? »], l'Association GRIM initie la mesure de son action dans une approche globale qui dépasse le cadre limitant du suivi budgétaire. Cette évaluation de mesure d'impact s'appuie sur une méthodologie dite « impact additionnel » qui permet d'estimer un écart entre une situation sans l'existence de l'Association GRIM et la même situation avec l'existence de l'association GRIM.

Cette approche novatrice dans la manière d'appréhender nos actions donnera lieu au fil des ans à la communication de nouveaux indicateurs, reflets plus exhaustifs de notre véritable utilité sociale et des gains socio-économiques que nous générons pour la collectivité nationale.

Focus accompagnement social et médico-social

Un premier travail de l'analyse de la valeur a été initié par l'association en 2021 afin d'innover dans sa communication politique et financière autour de sa valeur ajoutée en termes d'investissement social. La méthodologie développée simpliste et partielle sera consolidée dans un proche avenir afin de consolider le modèle d'analyse.

La première étape se concentre en priorité sur l'accompagnement social (habitat, services d'accompagnement médico-social) mettant l'accent sur les seuls gains relatifs à la diminution du nombre de jours d'hospitalisation des personnes accompagnées dans une approche d'impact différentielle.

En effet, Le lien de causalité de la diminution des jours d'hospitalisation des personnes avec les processus d'ingénierie de l'accompagnement, est démontré par des enquêtes et l'analyse des pratiques du terrain.

Résultats partiels

- Entre 2019 et 2021 la diminution du nombre de jours d'hospitalisation constatée est de 1 262 jours (passage de 2484 jours à 1222 jours), soit un gain économique pour la société de l'ordre de 1 Million d'euros sur la base d'un prix de journée en psychiatrie de l'ordre de 850 €.
- Sur la même période le coût des services de l'Association GRIM (habitat inclusif) est de l'ordre de 0,3 million d'euros sur la base d'un coût journée de 450 €.
- L'impact économique sur l'unique base de la diminution des jours d'hospitalisation est donc positif avec près de 0,7 million d'euros. Par ailleurs, nous notons sur le long terme qu'après 5 années d'accompagnement il n'a été constaté aucun retour à l'hôpital (le retour sur investissement est réel et certain).

Dans le cas d'espèce, la limite de l'exercice dans le dialogue de gestion avec le financeur originel de l'action médico-social est criante. En effet, la mesure d'impact dépasse le cadre budgétaire fléché de l'action puisque son impact est global. Il est parfois opposé un discours du type : « le budget hôpital n'entre pas dans mes compétences, je n'en suis pas le gestionnaire ».

La mesure d'impact, assise sur une vision globale de la dépense publique pour la collectivité, est freinée dans sa mise en œuvre par la « spécialisation des financements publiques » et la complexité du processus des finances publiques.



Focus services de protection des majeurs

Pour ce qui concerne l'activité des services de protection, le rapport Citizing de 2020 cité plus haut conclut :

« Chaque euro public investi dans la protection juridique de majeur entraîne 1,5 € de gains sociaux économiques » : pour chaque personne protégée le coût public est de 1.377 € alors que les bénéfices sociaux-économiques sont de 2.084 € soit un retour sur investissement social (ROI) de 1,5.

L'accompagnement des personnes vulnérables (accompagnement tuteur des personnes protégées) entraîne plusieurs conséquences positives à forts impacts :

- Maltraitance financière évitée
- Réduction des coûts liés à la pauvreté (soins, logement, justice, etc.)
- Réduction du sans-abrisme
- Valorisation du patrimoine
- Réduction des incidents bancaires
- Aide à la stabilisation psychiatrique
- Institutionnalisation évitée
- Répit des aidants familiaux
- Augmentation de l'estime de soi (accès au travail, au logement, à la vie sociale)

L'Association GRIM après analyse du rapport confirme les conclusions.

Aussi, rapporté à l'Association GRIM, **le gain économique et social pour une année, des services de protection des majeurs est de l'ordre de 4,5 millions d'euros pour un budget de 3 Millions d'euros.**



CHIFFRES CLÉS DU GRIM

En 2022, plus de 2200 personnes ont été accompagnées, soit une hausse de +22% en 10 ans.

Accompagnement social et médico-social

Notre liste d'attente à la fin de 2022 est de :

- 164 personnes pour l'accompagnement
- 139 personnes en attente d'un hébergement

En 10 ans, sur les 143 personnes qui sont parties de nos structures d'accueil et de logements :

- 71 personnes vivent désormais dans un logement autonome (durée moyenne d'accompagnement de moins de 5 ans).
- Seulement 20 personnes sont retournées à l'hôpital (après un accompagnement qui a dû être interrompu dans les 2 premières années d'accompagnement).

Si la durée d'accompagnement est de 5 ans il n'y a pas de retour à l'hôpital.

Protection des majeurs

Pour l'année 2022, on note 145 sorties dont 13 en main levée concertée soit 9 %.

5 NOTRE IMPACT ENVIRONNEMENTAL

L'Association GRIM, du fait de la nature de ses activités, n'a que peu d'impact sur l'environnement en dehors des émissions de gaz à effet de serre en lien avec les transports et le fonctionnement de ses locaux.

5.1 UNE VOLONTÉ DE PROGRESSER SUR L'ENVIRONNEMENT

Consciente des enjeux environnementaux notamment en lien avec le réchauffement climatique et la protection de la biodiversité, et bien que peu impactante d'un point de vue environnemental, l'Association GRIM a décidé d'engager plusieurs actions en faveur de l'environnement :

- Renforcement de la politique d'achats responsables avec de nombreuses actions en ce sens sur plusieurs familles d'achats :
 - Renouvellement de la flotte automobiles avec priorité donnée à l'achat de voitures hybrides moins émettrices de GES.
 - Achat d'un vélo électrique de fonction pour la Direction Générale plutôt qu'une voiture de fonction (5000 kilomètres parcourus sur 1 an).
 - Investissement dans des LED
 - Produits ecolabellisés privilégiés
 - Achat de matériel informatique reconditionné

- Une organisation du travail qui encourage le recours au télétravail, d'une part pour améliorer la qualité de vie au travail, et d'autre part pour réduire les émissions de GES liées aux transports.

- L'Association GRIM a mis en œuvre une gestion des déchets qui intègre le recyclage comme composante essentielle. Ainsi, l'association a fait le choix de s'orienter vers un prestataire Solu tri pour le recyclage du papier.

- Politique de dématérialisation et de Zéro papier grâce au déploiement de logiciels métiers.

L'année 2023 va donner lieu à l'élaboration de notre premier Bilan Carbone au périmètre de l'ensemble des activités de l'association.

6 RECONNAISSANCE DE NOTRE DÉMARCHE RSE PAR UN ORGANISME TIERS INDÉPENDANT

ATTESTATION DIAG RSE ONLINE - AFNOR CERTIFICATION

Notre association a obtenu, le 23/10/22, l'excellente **note de 73/100** dans le cadre du **DIAG RSE Online - AFNOR certification**.

Cette note, bien au-delà de la moyenne générale des évaluations contrôlées par AFNOR Certification d'organisations similaires à la nôtre évoluant dans le secteur de l'hébergement médico-social et social, est la reconnaissance par un organisme tiers indépendant d'un engagement remarquable de notre association pour structurer et améliorer sa démarche RSE.

Notre ambition est de candidater au cours de l'année 2023 au label Engagé RSE d'AFNOR Certification afin de matérialiser par un label notre engagement en faveur du Développement Durable et la congruence de nos actions avec les lignes directrices de la norme ISO 26000.



Remerciements

La structuration et le déploiement de notre démarche RSE - Trajectoire 2025 - constituent une nouvelle avancée essentielle dans le développement de l'Association GRIM. Cette évolution majeure dans la manière dont nous appréhendons nos rôles et missions dans la communauté nationale et plus particulièrement auprès de nos principales parties prenantes est l'aboutissement d'un travail collectif rendu possible grâce à l'investissement de femmes et d'hommes responsables, conscients des enjeux afférents au Développement Durable.

Nos ambitions et nos objectifs en matière de responsabilité sociétale, tels que présentés dans ce premier rapport RSE, sont le fruit d'une volonté commune de donner du sens à nos actions et de répondre à des attentes fortes de la part de la Société et de nos parties prenantes (salarié(e)s, partenaires, financeurs, personnes concernées par nos activités, familles, etc.).

Cette démarche RSE est aujourd'hui possible grâce à chacun des collaborat(eur)(rice)s, partenaires et financeurs de l'association. Nous souhaitons vivement les remercier pour leur implication, leur soutien, leur confiance et leur adhésion aux nouvelles politiques que nous défendons et que nous souhaitons mettre en avant en faveur des plus vulnérables au cours des prochaines années.

Nous remercions aussi tout particulièrement, M Jérôme Menesguen de la société Avenue RH Conseil, qui nous a accompagné depuis l'audit à la rédaction de ce rapport ainsi que dans le passage de la norme ISO 9001 à la norme ISO 26000.

C'est une nouvelle page de l'histoire de l'Association GRIM qui s'ouvre et que nous vous invitons à découvrir et pourquoi pas à construire avec nous au service du handicap psychique, de l'inclusivité et de la citoyenneté.



Contact :

associationgrim@GRIM69.org

04.26.84.06.81